

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement 17-964

Règlement d'emprunt pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection du barrage Archambault pour un montant de 873 978 \$ réparti sur une période de 15 ans

Attendu que l'état de la structure et des éléments mécaniques du barrage Archambault;

Attendu que le conseil municipal souhaite procéder à ces travaux de réfection du barrage Archambault;

Attendu qu'il est nécessaire, à cette fin, d'effectuer un emprunt;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil de la Municipalité autorise l'exécution de travaux de réfection du barrage Archambault, plus précisément au niveau de la structure et des éléments mécaniques, le tout tel que plus amplement décrit au sein de l'estimation budgétaire dûment préparée par M. Michel A. Thibault, ingénieur, en date du 9 mars 2017, laquelle constitue l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

Afin de procéder à l'achat visé par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 873 978 \$.

Voici le détail de ce montant :

~~Voici le détail de ce montant :~~



ANNEXE A					
ESTIMATION DÉTAILLÉE POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 17-964					
TRAVAUX CIVILS ET DE MÉCANIQUE					
ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
		A		B	A x B
	TRAVAUX CIVILS ET DE MÉCANIQUE				
1.0	TRAVAUX CIVILS				
1.1	Organisation du chantier	1	%	15%	69 600 \$
1.2	Mur écran en béton	8	m cube	1 320.00 \$	10 560 \$
1.3	Rehausse proposée en bois sur déversoir	1	Forfait	19 800.00 \$	19 800 \$
1.4	Batardeau aval	1	Forfait	52 800.00 \$	52 800 \$
1.5	Préparation de surface bétonnée	205	m carré	19.80 \$	4 059 \$
1.6	Ancrages (fiches au béton existant)	78	Forfait	119.00 \$	9 282 \$
1.7	Ancrages 35M et 25M au socle rocheux	68	Forfait	427.00 \$	29 036 \$
1.8	Protection/réfection des piliers existants	2	Forfait	16 500.00 \$	33 000 \$
1.9	Correctifs des drains	4	Forfait	660.00 \$	2 640 \$
1.10	Budget pour pompage	1	Forfait	6 600.00 \$	6 600 \$
1.11	Réparation béton/bouchardage	25	m carré	264.00 \$	6 600 \$
1.12	Béton de masse *	168	m cube	1 320.00 \$	221 760 \$
1.13	Peinture et sablage des garde-corps	1	Forfait	6 600.00 \$	6 600 \$
1.14	Contrôles de la sédimentation	1	Forfait	5 280.00 \$	5 280 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX CIVILS				477 617 \$
2.0	TRAVAUX DE MÉCANIQUE POUR L'ÉVACUATEUR DE CRUE				
2.1	Démontage des mécanismes de levage et fixation des vannes	2	Forfait	6 491.00 \$	12 982 \$
2.2	Approvisionnement et fabrication en atelier *	2	Forfait	51 816.00 \$	103 632 \$
2.3	Installation au chantier **	2	Forfait	15 860.00 \$	31 720 \$
2.4	Mobilisation et démobilisation	1	Forfait	13 750.00 \$	13 750 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX DE MÉCANIQUE				149 102 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX				626 719 \$
3.0	CONTINGENCES POUR CONDITIONS DE CHANTIER				
3.1	Contingences pour conditions de chantier				94 008 \$
	TOTAL TRAVAUX				720 727 \$
	FRAIS INCIDENTS				
4.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS				
8.1	Ingénierie et surveillance	1	forfait	72 072.69 \$	72 073 \$
8.3	Laboratoire contrôle de qualité	1	forfait	10 810.90 \$	10 811 \$
	SOUS-TOTAL HONORAIRES				82 884 \$
9.0	TAXES NETTES				
9.1	Taxes nettes	803 610.44 \$	Taux	4.9875%	40 080 \$
	SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES				40 080 \$
10.0	FRAIS DE FINANCEMENT				
10.1	Intérêts sur emprunts temporaires (± 2 %)	749 682.66 \$	forfait	2%	14 994 \$
10.2	Frais d'émission (± 2 %)	764 676.31 \$	forfait	2%	15 294 \$
	SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT				30 287 \$
	TOTAL DES FRAIS INCIDENTS				153 251 \$
	TOTAL DU RÈGLEMENT				873 978 \$





MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE
ARCHAMBAULT-1

ANNEXE A

ESTIMATION DÉTAILLÉE POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 17-964

TRAVAUX CIVILS ET DE MÉCANIQUE

ITEM	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
		A		B	A x B
	TRAVAUX CIVILS ET DE MÉCANIQUE				
1.0	TRAVAUX CIVILS				
1.1	Organisation du chantier	1	%	15%	69 600 \$
1.2	Mur écran en béton	8	m. cube	1 320.00 \$	10 560 \$
1.3	Rehausse proposé en bois sur déversoir	1	Forfait	19 800.00 \$	19 800 \$
1.4	Batardeau aval	1	Forfait	52 800.00 \$	52 800 \$
1.5	Préparation de surface bétonnée	205	m. carré	19.80 \$	4 059 \$
1.6	Ancrages (fiches au béton existant)	78	Forfait	119.00 \$	9 282 \$
1.7	Ancrages 35M et 25M au socle rocheux	68	Forfait	427.00 \$	29 036 \$
1.8	Protection/réfection des piliers existants	2	Forfait	16 500.00 \$	33 000 \$
1.9	Correctifs des drains	4	Forfait	660.00 \$	2 640 \$
1.10	Budget pour pompage	1	Forfait	6 600.00 \$	6 600 \$
1.11	Réparation béton/bouchardage	25	m. carré	264.00 \$	6 600 \$
1.12	Béton de masse *	168	m. cube	1 320.00 \$	221 760 \$
1.13	Peinture et sablage des garde corps	1	Forfait	6 600.00 \$	6 600 \$
1.14	Contrôles de la sédimentation	1	Forfait	5 280.00 \$	5 280 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX CIVILS				477 617 \$
2.0	TRAVAUX DE MÉCANIQUE POUR L'ÉVACUATEUR DE CRUE				
2.1	Démontage des mécanismes de levage et fixation des vannes	2	Forfait	6 491.00 \$	12 982 \$
2.2	Approvisionnement et fabrication en atelier *	2	Forfait	51 816.00 \$	103 632 \$
2.3	Installation au chantier **	2	Forfait	15 860.00 \$	31 720 \$
2.4	Mobilisation et démobilisation	1	Forfait	13 750.00 \$	13 750 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX DE MÉCANIQUE				149 102 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX				626 719 \$
3.0	CONTINGENCES POUR CONDITIONS DE CHANTIER				
3.1	Contingences pour conditions de chantier				94 008 \$
	TOTAL TRAVAUX				720 727 \$
	FRAIS INCIDENTS				
4.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS				
4.1	Ingénierie et surveillance	1	forfait	72 072.69 \$	72 073 \$
4.2	Laboratoire contrôle de qualité	1	forfait	10 810.90 \$	10 811 \$
	SOUS-TOTAL HONORAIRES				82 884 \$
5.0	TAXES NETTES				
5.1	Taxes nettes	803 610.44 \$	Taux	4.9875%	40 080 \$
	SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES				40 080 \$
6.0	FRAIS DE FINANCEMENT				
6.1	Intérêts sur emprunts temporaires (± 2 %)	749 682.66 \$	forfait	2%	14 994 \$
6.2	Frais d'émission (± 2 %)	764 676.31 \$	forfait	2%	15 294 \$
	SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT				30 287 \$
	TOTAL DES FRAIS INCIDENTS				153 251 \$

	TOTAL DU REGLEMENT				873 978 \$
	Michel A. Thibault, ing. 23968				
	Le 09 mars 2017				
No 161-13806-00 Estimation des coûts (2017-03-03) et WSP No 161-13806-0 Estimation des coûts (2017-03-09)					

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 873 978 \$ répartie sur une période de 15 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 21 mars 2017.



Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Joé Deslauriers, maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : 13 mars 2017

Adoption du règlement : 21 mars 2017

Avis public pour liste référendaire : 22 mars 2017

Registre des personnes habiles à voter : 27 mars 2017

Approbation du MAMOT : 6 juin 2017

Avis public d'entrée en vigueur : 12 juin 2017



ANNEXE A

